

des Princes &c. Octobre 1705. 259
les Diettes, que ce qui est inspiré par la Cour
de Vienne.

Nôtre Auteur nous dit ensuite, qu'il y a une
liberté qui n'est que figurée, & une autre qui
est réelle. L'une n'a que le nom & les honneurs
sans pouvoir, & l'autre a le nom, les honneurs
& le pouvoir tout ensemble; l'une est Esclave,
& l'autre est Souveraine. Que l'ancienne Rome *Et deux for-*
jouïssoit de cette dernière sorte de liberté, lors *tes de liber*
qu'elle faisoit même trembler César. Que la li- *rez.*
berté, qu'il appelle esclave, prit la place de la
liberté souveraine; lorsque la tyrannie de Tibere
commença: Après avoir cité quelques exem-
ples tirez de Corneille Tacite pour prouver ce
qu'il vient d'avancer, il tâche de nous persua-
der que l'Allemagne ayant perdu cette liberté
souveraine, ne jouït plus que de celle qu'il nom-
me esclave; je laisse aux Princes & aux Etats
de l'Empire, le soin de s'inscrire en faux contre
l'Auteur s'il avance quelque chose de contraire
à la vérité; voici comme il parle, je vais le
copier mot à mot.

L'Empire d'Allemagne, avant qu'il fut divisé
en Colleges & en Cercles, comme il est au-
jourd'hui; quand tous les Membres ensemble,
& sans distinction, peuples & Princes, éli-
soient les Empereurs, & déliberoient sur les grandes
affaires, possédoit cette liberté souveraine, telle
qu'étoit celle des Cantons. Il la possédoit enco-
re long tems après que la distinction des Classes
eût été introduite par l'usage, avant que les
Constitutions l'eussent établie; surtout avant le
Regne d'Albert II. quand le mérite & la vertu,
de quelque sang qu'ils sortissent pouvoit aspirer
à la Dignité Imperiale.

T 2 Depuis